



EDITO



Depuis le 10 octobre, les actions se multiplient à la DRFIP Nord pour dénoncer les conditions de travail toujours plus dégradées, réclamer l'arrêt des suppressions d'emplois et les restructurations et expérimentations à marche forcée. Les services sont exsangues, la souffrance au travail explose... Les agents ne supportent plus, faute de temps et de moyens, de voir leurs missions abandonnées ou mal exercées.

Leur santé au travail est menacée!

Une direction qui entend mais qui n'écoute pas....confinée dans sa tour d'ivoire et tellement éloignée du quotidien des agents.....Se contentant de justifier les 75 suppressions d'emplois cette année en rejetant la responsabilité sur le gouvernement.

A l'aube de son départ en retraite, notre DRFIP, répondant aux agents qui ont envahi le comité technique local le 19 janvier et qui dénoncent la pression des indicateurs, leur annonce, comme si c'était une évidence : « les indicateurs ne sont pas l'alpha et l'oméga de la DGFIP ».

Il est certain qu'à l'impossible, nul n'est tenu. Mais ce message est déconnecté de la réalité.

« Les agents veulent des bras, on leur donne des crayons !!! »

En attendant, on démolit les missions par manque de moyens.(le cadastre, la redevance audiovisuelle, le contrôle fiscal, le service public local...Et maintenant les domaines)

C'est la raison pour laquelle les agents de la DRFIP du Nord , réunis en assemblée générale le 19 janvier, ont décidé de faire du **15 février 2017 une journée de mobilisation et de grève avec un rassemblement devant le site Kennedy à 10h30.**

Une façon aussi d'accueillir notre nouveau directeur régional et surtout de lui faire prendre conscience du mal-être de ses nouveaux agents.

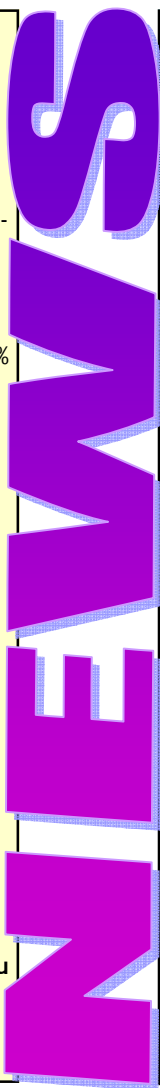


DESINTOX

N'en déplaise au patronat, aux économistes « orthodoxes » et aux politiques de (presque) tous bords, une des causes principales du chômage en France serait... la trop grande productivité des salariés qui occupent un emploi ! Et ce sont les derniers chiffres de la commission européenne qui le disent ! Chaque français qui occupe un emploi aura produit cette année environ 80 000 € de richesses : c'est 9% de plus qu'un britannique, 11% de plus qu'un allemand, 19% de plus qu'un italien et 25% de plus qu'un japonais, excusez du peu ! Dit autrement, cela signifie que, si nous avions une production de richesses au travail équivalente à celle d'un salarié japonais, nous devrions avoir 6,9 millions d'emplois de plus, ou d'un britannique, nous aurions 2,6 millions de plus. Étonnant, non ? Quant à ceux qui veulent augmenter le temps de travail, et donc sans doute la production de richesses, ils créeraient des millions de chômeurs en plus... les chiffres sont parfois amusants...

Avec la CGT, exigeons la semaine de 32 heures pour améliorer les conditions de travail, faire baisser le chômage et partager le travail à l'aube de la 3ème révolution numérique

L'histoire du temps de travail, c'est aussi celle du temps libre !!!



La CGT se félicite de l'allongement des congés maternité et paternité

Suite à une proposition de loi de Marie-Georges Buffet, l'assemblée nationale a voté l'allongement du congé maternité de 16 à 18 semaines, durée minimale préconisée par l'OIT, et du congé paternité de 11 à 14 jours. Ce vote a eu lieu malgré l'avis négatif du gouvernement, opposant des raisons budgétaires aux droits des femmes.

La CGT se félicite de ce vote qui fait suite à sa mobilisation pour renforcer la protection du congé maternité.

La CGT dénonce le blocage opéré par le gouvernement, alors que de nombreux drames de fausses couches au travail sont venus rappeler ces dernières semaines l'insuffisante protection des femmes enceintes.

Alors que le gouvernement a accordé sans aucune contrepartie 40 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises avec le pacte de responsabilité, oser refuser l'allongement du congé maternité au prétexte qu'il coûterait 280 millions d'euros sonne comme une provocation.

La CGT se battra pour que les dispositions votées par les députés soient définitivement adoptées et entrent en vigueur au plus vite.

La CGT regrette, néanmoins, que les dispositions de la proposition de loi, visant à rendre effectives les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas la loi et à lutter contre la précarité des femmes sur des temps partiels de moins de 24h n'aient pas été adoptées.

Les salariés des TPE confirment la CGT comme première organisation, à dix points devant la deuxième !

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral. Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44%.

QUAND L'ÉCART SE CREUSE...

8 personnes détiennent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.

Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres de ce monde est de plus en plus grand. C'est ce que révèle Oxfam dans son étude "Une économie au service des 99 %", publiée en amont du Sommet économique mondial de Davos. Huit personnes face à 3,6 milliards d'autres : une nouvelle illustration de l'ultra-concentration des richesses aux mains de quelques individus, et de l'injustice du système économique qui profite aux plus riches au détriment des plus pauvres. Dans le monde, depuis 2015, les 1 % les plus riches détiennent désormais autant de richesses que les 99 % restants.

La France n'est pas épargnée par ce fossé entre les plus riches et les plus pauvres : les 21 personnes les plus riches détiennent autant que les 40 % les plus pauvres. Et la tendance est à l'accroissement des écarts : alors que le niveau de vie mensuel moyen des français les plus riches a progressé de 272 euros de 2003 à 2014, celui des plus pauvres a diminué de 31 euros au cours de la même période.

Non, le CICE n'a pas servi à gaver les salariés !



La croyance que le CICE (crédit d'impôt compétitivité) aurait surtout servi à augmenter les salaires au détriment de l'emploi ou de l'investissement est solidement ancrée chez les libéraux.

Ce n'est pas un hasard si « le Figaro » du 19 décembre 2015 enrageait : « Le CICE a encouragé l'augmentation des salaires. »

Treize mois plus tard, le même « Figaro » semble cependant se raviser : « Le CICE n'a pas tiré les salaires à la hausse », affirme-t-il, effectuant un virage à 180 degrés.

Que s'est-il passé ? Le ministère du Travail a réalisé une étude fouillée qui remet les pendules à l'heure.

Basée sur un échantillon de plusieurs milliers d'entreprises de tailles diverses, observées entre 2011 et 2015, elle aboutit à cette conclusion limpide : en moyenne, les salaires de base (hors primes et heures sup) n'ont cessé de ralentir sur la période, et plus particulièrement à partir de 2013, date d'introduction du CICE.

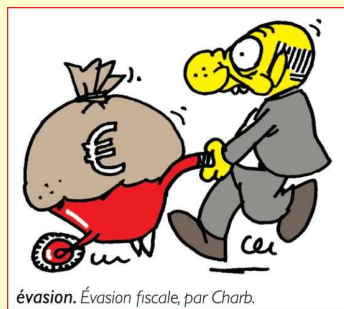
Fait surprenant, les entreprises qui ont le plus bénéficié du CICE sont aussi celles qui ont le moins augmenté leurs salariés. En guise d'ex-

plication, l'étude suppose que ces entreprises ont préféré comprimer les salaires pour continuer à toucher le crédit d'impôt : en effet, au-delà de 2,5 Smic, le CICE ne s'applique plus.

Son taux passera de 6 à 7% en 2017, pour un coût supplémentaire de 3 milliards d'euros.

Le montant des aides publiques accordées aux entreprises, au titre du CICE, sous forme de crédits d'impôts, entre 2013 et 2017 se montera à 88 milliards d'euros.

6 chiffres de la fraude et l'évasion fiscale



évasion. Évasion fiscale, par Charb.

20 000 milliards d'euros dorment dans des comptes dans les paradis fiscaux

80 milliards d'euros échappent à l'administration fiscale française

20% des recettes fiscales brutes des pays européens disparaissent dans la fraude

500 multinationales américaines ont caché dans les paradis fiscaux 2 350 milliards d'euros davantage que le PIB français

83.1 milliards d'euros ont été "optimisés" dans les niches fiscales et crédits d'impôts en France en 2016.

Fonction publique :

19% des agents envisagent de travailler à la retraite

Poursuivre une activité professionnelle une fois à la retraite, afin notamment de compléter un revenu qu'ils anticipent "insuffisant" est une perspective envisagée par près d'un agent sur cinq de la fonction publique.

C'est ce que révèle le baromètre de la Préfon, caisse nationale de prévoyance de la Fonction Publique. Interrogés sur les raisons qui les pousseraient à poursuivre une activité professionnelle, 44% des agents invoquent la volonté de compléter un revenu "insuffisant", tandis que 25% disent vouloir "s'accorder de petits plaisirs". 18% espèrent ainsi "concrétiser des projets" et 14% "aider" leur famille et leurs proches.

BRÈVES

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES A 70 ANS !

La loi du 19 octobre 1946 auxquels les représentants CGT participèrent fut l'oeuvre de Maurice Thorez alors ministre d'état chargé de la Fonction Publique. Aujourd'hui très attaqué, ce statut reste pourtant éminemment lié à la notion d'intérêt général. Il a été unifié sur la base de 3 principes : égalité, indépendance et responsabilité.

Etat : le salaire net moyen des agents en baisse de 0,2%

Le salaire net moyen des quelque 2,2 millions de salariés de la fonction publique d'Etat a baissé de 0,2%, en tenant compte de l'inflation, entre 2013 et 2014, après - 0,7% entre 2012 et 2013, pour s'établir à 2.477 euros mensuels pour un temps plein, selon une étude de l'Insee.

Ce chiffre prend en compte tous les salariés civils, fonctionnaires ou non (contractuels, contrats aidés) des ministères et des établissements publics, précise l'Institut national de la statistique.

Tous personnels confondus, les 10% de salariés les moins bien payés perçoivent un salaire net "inférieur à 1.483 euros, en baisse de 1,7%", en raison notamment de la forte hausse du nombre de contrats aidés en 2014, explique l'Insee. En haut de l'échelle, les 10% de salariés les mieux rémunérés ont un salaire supérieur à 3.579 euros.

Il est tout de même bon de vous rappeler qu'à partir du 1er février 2017, une augmentation de +0.6% du point d'indice sera appliquée... juste au cas où celle-ci vous échapperait....

PAUSE SYNDICALE

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9



				4				
		2	6		7	1		
8	7	1				6	9	4
	6						4	
2		5	9		6	7		8
	8						2	
6	5	8				4	7	1
		9	4		8	5		
				7				